

DELTA DRONE

Société Anonyme

27 Chemin des Peupliers

69570 DARDILLY

Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital

Assemblée générale du 27 janvier 2023 résolution n° 2

CEC
3 Allées des Corvées
21240 TALANT

SAS au capital de 80 000 €
341 846 400 R.C.S. Dijon

Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie
régionale de Besançon-Dijon

EXCO SOCODEC
51 avenue Françoise Giroud
Parc Valmy – BP 16601
21066 DIJON CEDEX

SARL au capital de 3 200 000 €
400 726 048 R.C.S. Dijon

Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie
régionale de Besançon-Dijon

DELTA DRONE

Société Anonyme

27 Chemin des Peupliers

69570 DARDILLY

Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital

Assemblée générale du 27 janvier 2023 résolution n° 2

À l'Assemblée Générale,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 22-10-62 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre Conseil d'Administration vous propose de lui déléguer, pour une durée de 18 mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de 24 mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

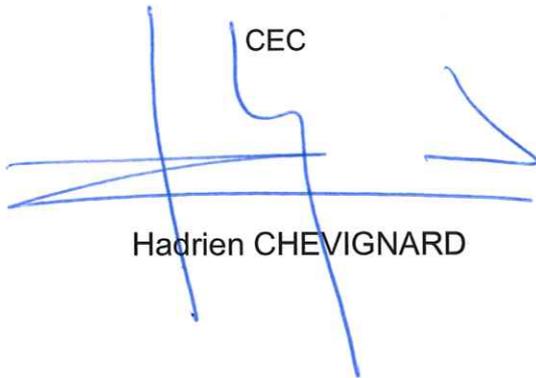
Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

En application de la loi, nous vous signalons que le présent rapport n'a pu être mis à la disposition de l'assemblée générale dans le délai prescrit par la loi, le rapport du Conseil d'Administration, les informations et documents nécessaires à son établissement nous ayant été communiqués tardivement.

Dijon, le 25 janvier 2023

Les Commissaires aux Comptes

CEC

Hadrien CHEVIGNARD

EXCO SOCODEC

Loïc VALICHON